



Elevage du Mineret

Elevage du Mineret

Lieu-dit Le Mineret 72270 Mézeray

Tél : 06.08.27.89.65 Mail : elevage.mineret@orange.fr

CONTRAT DE SAILLIE 2024 – Jolster des Bertaines

Lieu de stationnement de l'étalon pour l'IAF :

Écurie de l'Aumoy - Gaëtan Chaboteau - 72540 Épineu-le-Chevreuil 06 76 60 67 61 –
ecuriedelaumoy@yahoo.fr

Je soussigné :

Adresse :

Tél : Portable :

Mail :

Achète une saillie de l'étalon Jolster des Bertaines, Welsh pony, 129cm

Pour la jument : Sire n° :

Suitée de : Taille :

Date de la mise à la saillie (approximative) :

Achète une saillie de Jolster des Bertaines : En IAF ou En IART

La réservation de la carte de saillie est effective à compter du retour du présent contrat signé, accompagné d'un chèque de 150€ TTC à l'ordre de l'Elevage du Mineret encaissé à la réservation (ou virement) et d'un chèque de 100€ TTC encaissé si poulain vivant 48h en 2025.

En cas de transport de la semence réfrigérée, le client joindra un chèque de 242 € TTC à l'ordre de l'Écurie de l'Aumoy correspondant à 2 envois en semaine non remboursables (66€/envoi) et aux Frais Techniques. Si 2 envois s'avèrent insuffisants ou ont lieu le week-end (78€/envoi), une facture sera envoyée en fin de saison pour régularisation.

Le certificat de saillie, nécessaire pour la déclaration de naissance, sera remis à l'acheteur après règlement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur.

Tarifs de pension Pré : Ponette ou Jument non suitée : 10 € TTC / jour

Ponette suitée : 12 € TTC / jour

Jument suitée : 13 € TTC / jour

Tarif de pension Box : 15 € TTC / jour

État corporel de la jument : Haut Moyen Bas

Le prix de la carte de saillie ne comprend pas les frais techniques de mise en place, les frais de suivi gynécologique et de constats de gestations des juments. Consultez tous nos tarifs sur notre site : www.ecuriedelaumoy.com rubrique « prestations ». L'acheteur accepte que le suivi ovarien soit réalisé par notre vétérinaire : OUI NON

Les juments présentées à la saillie doivent être accompagnées de leur livret signalétique et être à jour de leurs vaccinations (Tétanos, Grippe) et vermifugations. Le Haras pourra refuser toute jument ou poulain dont l'état sanitaire est jugé insuffisant.

L'Ecurie de l'Aumoy se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de mortalité.

Fin de la saison de monte le 15 Août 2024.

Merci de renvoyer ce contrat signé par courrier ou mail

Fait à

Le

Signature de l'acheteur :

Signature de l'éta lonnier :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pour vos paiements par virement : IBAN FR76 1790 6001 1296 4057 2301 503

BIC AGRIFRPP879